

## Quelques actions de fleurissement participatif

Les Jardins Ménulphiens se sont créés dans l'élan du réaménagement du centre-bourg et de la rénovation de l'église pour animer les parterres. Les bénévoles se sont investis pour égayer ce site remarquable, partager des savoir-faire autour des pommiers d'espèces anciennes et entretenir une rangée de rosiers collectés par boutures auprès des habitants. Jardiniers débutants ou chevronnés sont invités à rejoindre les rangs de l'association pour poursuivre l'embellissement de cet espace public. Tél : 04 70 43 90 32



En face de la halte garderie, un terrain est réservé aux enfants pour différentes expériences (plantation de fraisiers, d'arbres fruitiers, hôtels à insectes, fleurs, légumes...) (dernière photo)

Nous saluons et encourageons également quelques initiatives d'habitants pour l'embellissement de notre commune.

## Ecole - 109 enfants ont été inscrits à la rentrée scolaire 2017

Petite section	13	Moyenne section	12	Total 25	Mme THOMAS
Grande section	11	CP	8	Total 19	Mme JULIEN-LE CORRE
CP	9	CE 1	11	Total 20	Mme SERREAU
CE 1	5	CE 2	15	Total 20	Mme CHASTAGNER
CM1	11	CM2	14	Total 25	M MEYZONNIER



Du 23 au 27 avril 2018 une classe de mer est prévue à l'île d'Oléron (centre de vacances de Bobigny), pour les enfants des grandes classes.

## AGENDA

### Janvier

**Sam 6 janvier** : concours de belote AS Ménulphienne  
**Ven 12 janvier à 19 h** : vœux de la Municipalité  
**Dim 28 janvier** : loto de l'Amicale Laïque

### Février

**Sam 3 février** : soirée soupes du Comité des Fêtes  
**Ven 9 février** : soirée zumba de l'Amicale Laïque  
**Dim 11 février** : loto de la Pétanque Ménulphienne  
**Sam 17 février** : belote de Génération Mouvement

### Mars

**Dim 4 mars** : loto de l'AS Ménulphienne  
**Sam 10 mars** : concours en triplètes de la Pétanque Ménulphienne  
**Sam 17 mars** : repas de l'Amicale Laïque  
**Sam 24 mars** : Récolte de la ferraille organisée par l'Amicale Laïque

### Avril

**Dim 29 avril** : marche de l'Amicale Laïque

**Cinéma itinérant à 20h30 au centre d'animation culturel les lundis :**

4 décembre	19 mars	14 mai
22 janvier	16 avril	11 juin

### Mai

**Dim 6 mai** : motocross du Comité des Fêtes au terrain des Aigriers  
**Dim 6 mai (matin)** : départ et arrivée du Tour Cycliste Nord-Allier  
**Sam 12 mai** : bal des conscrits  
**Sam 26 et dim 27 mai** : théâtre de l'Amicale Laïque

### Juin

**Ven 1<sup>er</sup> juin** : soirée zumba de l'Amicale Laïque  
**Sam 2 juin** : enduro "Arnodoro" au terrain des Aigriers  
**Dim 3 juin** : brocante de pièces détachées de moto (section enduro du C des Fêtes)  
**Sam 9 juin** : tournoi des vétérans de l'AS Ménulphienne  
**Sam 23 juin** : initiation au pilotage (aéromodélisme) au terrain des Aigriers  
**Dim 24 juin** : démonstrations d'aéromodélisme au terrain des Aigriers  
**Sam 30 juin** : kermesse des écoles

### Juillet

**Sam 7 et dim 8 juillet** : fête patronale  
**Sam 21 juillet** : concours en doublettes de la Pétanque Ménulphienne  
**Dim 9 septembre** : marche et repas de Terre Nord Sud  
**Dim 16 septembre** : journée de la création des Féd'arts  
 Les réunions du SEL (Système d'Echange Local) auront lieu au CAC les dimanches 11 mars, 22 avril, 10 mai, 10 juin, 23 sept, 21 oct.

# Le P'tit Ménulph

Le journal municipal de Saint-Menoux

## Le mot du maire



Nous voici arrivés à la fin de l'année 2017. C'est le moment de faire un bilan sur ce qui a été réalisé, est en cours et sur nos projets pour 2018.

Dans ce 8<sup>ème</sup> bulletin municipal, nous vous informons sur nos projets environnementaux et nous souhaitons vous associer à l'embellissement de Saint-Menoux, car le cadre de vie et l'image de notre village appartiennent à l'ensemble de la population et pas seulement au conseil municipal et au service technique.

Le bâtiment périscolaire est bien avancé et devrait être en fonction à la rentrée des vacances de février. Les prochains travaux de bâtiment seront destinés à accueillir une antenne de la maison de santé de Bourbon l'Archambault. Les premières réunions ont eu lieu avec les professionnels de santé, les services de la communauté de commune et l'Agence Technique Départementale de l'Allier afin de connaître leurs besoins et de leur présenter notre projet dans l'ancien presbytère. Notre Contrat Communal d'Aménagement de Bourg s'achèvera courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2018 avec la rénovation de la rue des vignes et la mise en accessibilité du cimetière.

A toutes et à tous, nous vous souhaitons de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous présentons nos meilleurs vœux pour l'année 2018 ; puisse-t-elle vous apporter joie et réussite dans vos projets personnels et professionnels.

Toute l'équipe municipale aura le plaisir de vous recevoir à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité, **le vendredi 12 janvier à 19h** au centre d'animation culturelle. Nous comptons sur votre présence.

Ludovic JULIEN.

## Orthophonie Depuis le 01.10.17, une orthophoniste est installée à Saint-Menoux



En attendant l'aménagement de son local, Madame Charlotte HEROUX occupe provisoirement un bureau contigu à la bibliothèque, qui sert de salle d'attente, tous les lundis, jeudis et vendredis de 9 h à 18 h. Ses soins s'adressent aux enfants, et aux adultes présentant des troubles neurologiques (suites d'AVC, maladies de Parkinson ou d'Alzheimer...). Nous la remercions d'avoir choisi notre village et lui souhaitons la bienvenue. — PRISE DE RENDEZ-VOUS AU 07 85 43 17 53 —

- Les nouveaux arrivants ont jusqu'au samedi 30 décembre (ce jour de 10h à 12h) pour s'inscrire en mairie sur les listes électorales, sur présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.
- **NOUVEAU** : Les PACS sont désormais enregistrés uniquement en mairie.

## INFOS PRATIQUES

### Assistante sociale

Mme BOSSONNAY se déplace à la mairie uniquement  
 sur rendez-vous : 04 70 67 03 04

### Permanences juridiques

Gratuites, sur rendez-vous les 1<sup>er</sup> mercredis de chaque mois entre 9h et 10h à la mairie avec Mme GIRAUDON

### Communauté de Communes

Tél : 04 70 67 11 89 - Site : www.cc-bocage-bourbonnais.com

### Mairie

Tél : 04 70 43 92 28 – Fax : 04 70 43 78 21

E-mail : mairie@st-menoux.fr

Site : www.saint-menoux.net

Horaires d'ouverture : Lundi, mercredi : 8h30-12h et 13h30-18h / mardi, jeudi : 8h30-12h / Vendredi 8h30-12h et 13h30-17h30

Permanences maire ou adjoints : samedi 11h à 12h à la mairie

## Les Projets

### Circulation et Sécurité

Avec les travaux de la rue des Vignes et l'accessibilité sécurisée aux abords du cimetière, le Contrat Communal d'Aménagement de Bourg va se terminer en 2018.



### Santé

Une étude de faisabilité est lancée pour la réhabilitation de l'ancien presbytère en maison des services publics. Ce bâtiment a été retenu pour l'étude d'une antenne à la maison de santé prévue à Bourbon l'Archambault, sous l'égide de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais. Plusieurs professionnels de santé ont déjà manifesté leur intérêt pour notre village (orthophoniste, infirmiers, sage femme, ostéopathe, kiné...)



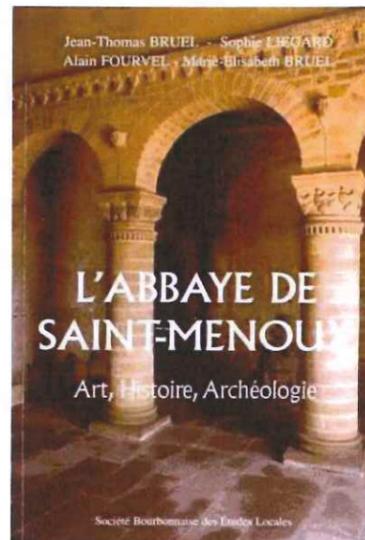
### Un projet de circuit au cœur du bourg

La zone arrière de l'église est ouverte, ce qui devrait permettre à un certain nombre d'habitants de redécouvrir cet aspect historique du village. Les fouilles préventives réalisées à l'occasion de l'aménagement des jardins autour de l'église et du déplacement du monument aux morts en 2000 avaient révélé une foule d'informations, reprises dans le livre « l'abbaye de Saint-Menoux ».

De là est née l'idée de réaliser un petit circuit qui présenterait quelques particularités architecturales du village et permettrait de replonger dans le passé à travers l'imagination. Susciter la curiosité des gens, faire réfléchir à partir d'éléments existants, prolonger l'intérêt des visiteurs... autant d'occasions de prendre le temps d'une balade.

Edifié au XIème siècle autour des reliques de Saint Menoux, un monastère de femmes occupa pendant pas moins de 8 siècles les abords de l'église. Plusieurs bâtiments, dont certains présentent une finesse artistique impressionnante, témoignent du riche passé historique du village, mais trop habitués à les voir ou pas assez informés pour les découvrir, nous n'y prêtons pas attention.

Un petit groupe de travail s'est constitué autour de la commission tourisme. Les personnes intéressées par ce projet peuvent prendre contact avec la mairie pour participer.



### Bâtiment péri-scolaire : les travaux se poursuivent.



La commission fleurissement et environnement a entamé une réflexion sur l'aménagement paysager des abords de l'ensemble péri-scolaire.

Nous remercions Madame GUYOT et Monsieur COMBY qui ont fait don d'un arbre, qui sera planté prochainement sur le site. Il s'agit d'un PARROTIA PERSICA, appelé communément « arbre de fer », remarquable par la couleur de son feuillage en automne et la dureté de son bois.

## Limiter les pollutions pour préserver notre santé : de nouvelles habitudes se mettent en place à Saint-Menoux

La loi du 6 février 2014 (modifiée par la loi de transition énergétique de 2015) interdit aux personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires dans les espaces ouverts au public à partir du 01/01/2017. Le texte prévoit que la plupart des produits phytosanitaires ne pourront plus être distribués en libre-service dans les jardinerias dès 2017.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019 la vente des pesticides sera interdite pour les particuliers.

### Quelle est l'alternative aux produits chimiques ?

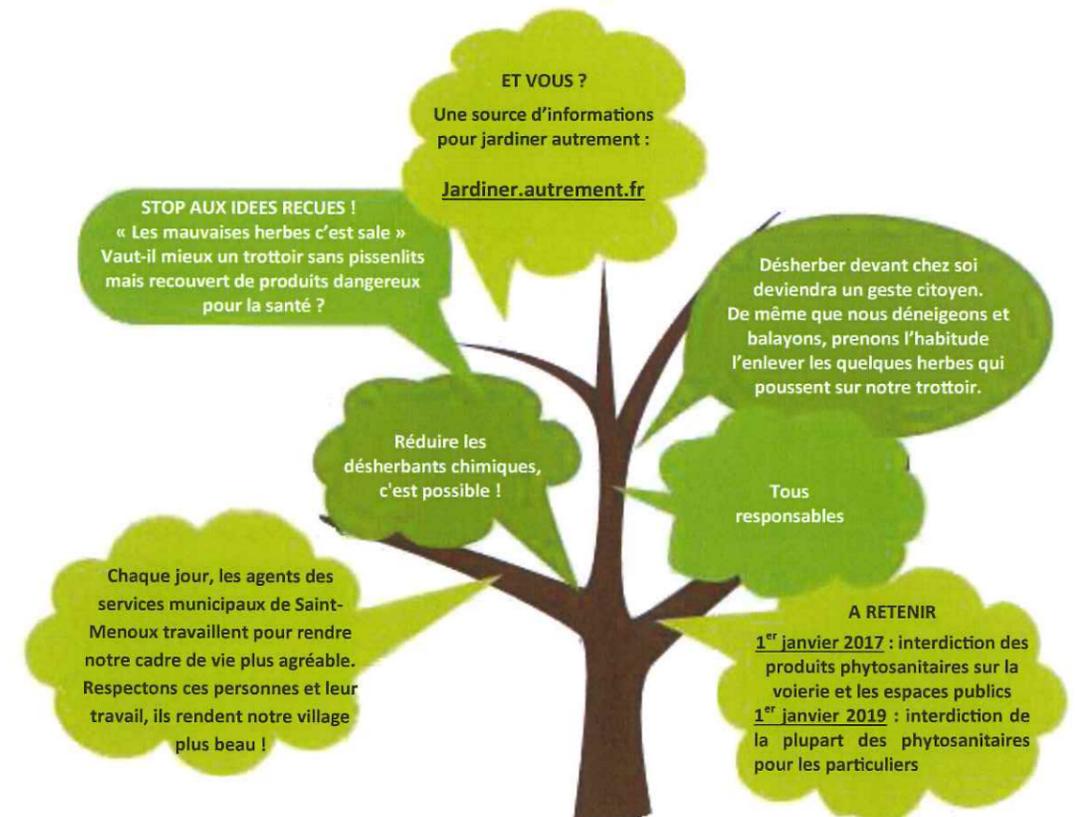
#### Différentes techniques de plantation pour favoriser le végétal

- paillage des massifs avec broyat, utilisation de bâches plastiques
- fleurissement des pieds de murs et trottoirs
- végétalisation des pieds d'arbres
- enherbement de certains espaces (cimetière, chemin ...)
- fauchage raisonné

#### Utilisation d'autres techniques de désherbage manuel

- binage, arrachage, balayage manuel
- désherbage thermique
- balayage mécanique
- débroussailleuse, réciprocatrice
- désherbage mécanique tracté

Toutes ces techniques permettent le désherbage le plus efficace possible mais n'empêcheront pas une végétation spontanée de pousser de plus en plus dans les espaces publics. Il faudra changer son regard et considérer que cette biodiversité contribuera à l'amélioration de notre cadre de vie. Les pesticides représentent un risque majeur pour la santé humaine. Chaque ville et village met en œuvre ces nouvelles pratiques et les particuliers seront invités eux aussi à se passer de pesticides dans leurs jardins, allées, parterres...



## Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais : vers un projet d'accueil

La Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais est issue de la fusion des Communautés de Communes Bocage Sud et en Bocage Bourbonnais au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle comprend 25 communes pour environ 14 000 habitants. Elle est composée d'un conseil communautaire de 39 membres (maires et conseillers municipaux, minimum un par commune) parmi lesquels a été élu l'exécutif.

<b>Président Jean-Marc DUMONT</b>	1 <sup>er</sup> Vice-président Economie de proximité et aménagement du territoire	<b>Gérard VERNIS</b>
	2 <sup>ème</sup> Vice-présidente Santé et petite enfance	<b>Marie-Françoise LACARIN</b>
	3 <sup>ème</sup> Vice-président Services à la population, vivre ensemble et nouvelles compétences	<b>Pierre THOMAS</b>
	4 <sup>ème</sup> Vice-président Accueil, communication et lien avec les collectivités	<b>François ENOUX</b>
	5 <sup>ème</sup> Vice-président Tourisme	<b>Guy DAUCHAT</b>
	6 <sup>ème</sup> Vice-présidente Thermalisme	<b>Anne LECLERCQ</b>
	7 <sup>ème</sup> Vice-présidente Environnement	<b>Sylvie EDELIN</b>
	8 <sup>ème</sup> Vice-président Points d'accueil touristique	<b>Jean-Pierre JEUDY</b>
	Délégué aux finances	<b>Jacques FERRANDON</b>
	Déléguée à l'habitat et à l'urbanisme	<b>Brigitte OLIVIER</b>
	Délégué aux travaux	<b>Gérard TRESCH</b>
	Déléguée au vivre ensemble et aux services	<b>Simone BILLON</b>
Délégué aux infrastructures et matériels	<b>Daniel GUEULLET</b>	

Les services communautaires au service de la population :

- Deux crèches : situées à Bourbon l'Archambault et à Saint-Menoux, elles accueillent respectivement 20 et 14 places. Elles sont animées par une équipe motivée de professionnels de la petite enfance sous la baguette, quelque peu magique, de la directrice Mélanie SERREAU,
- Un Relais d'Assistantes Maternelles « Trotti'mômes » animé par Laurence de MIL. Au service des professionnels de la petite enfance (assistantes maternelles, gardes d'enfants à domicile, Maisons d'Assistantes Maternelles) et des familles, elle accompagne les uns et les autres tant sur les relations employeurs/employés (contrats de travail, médiation, ...) que sur la professionnalisation par la mise en œuvre de formations. Elle propose également de nombreuses animations, en itinérance sur nos communes, pour le plus grand plaisir de nos tout-petits et nos plus grands.
- Un Lieu Unique d'Accueil animé par Elodie PREVAULT. Il propose un service d'accueil et d'accompagnement pour tout créateur et repreneur d'entreprise mais également pour toute personne, toute famille qui souhaite venir vivre sur le territoire pour y créer son projet de vie. Un seul mot d'ordre, vous respecter et vous proposer un accompagnement global basé sur le triptyque : vie professionnelle, vie familiale et vie sociale. Elle reçoit les personnes sur les deux sites communautaires et se déplace sur nos 25 communes,
- Une Maison de Services Au Public située au Montet. Son animateur, Gérald GILSON, prend ses fonctions début janvier 2018, il pourra vous accompagner dans vos démarches administratives et pourra vous orienter dans le dédale des administrations, nous nous attacherons également à développer nos partenariats afin que vous puissiez effectuer localement nombre de vos démarches administratives,
- Un centre multimédia avec un accès gratuit à des postes informatiques et à Internet. Sylvain CLAIRE anime ce lieu situé au Montet, il organise également régulièrement des formations à destination, notamment, des demandeurs d'emplois.

Et, au-delà des services, notre Communauté de Communes propose également des mises à disposition :

- Un bassin de natation situé à Tronget, ouvert gratuitement aux écoles primaires de notre territoire,
- A destination des associations et de nos communes : prêt de mini-bus et d'une remorque, photocopies à prix réduit, prêt de matériel divers (sono, vidéoprojecteur, plateaux repas, ...), prêt d'un barnum (frais de montage/démontage à la charge de l'association),

- Des mini-stades, des aires de services pour camping-car sur plusieurs communes de notre territoire,
- La Communauté de Communes c'est également :
- l'espace Bocage situé à la gare à Tronget,
  - des actions économiques : Zones d'Activités Communautaires, construction de deux ateliers sur la ZAC de Deux-Chaises et d'un gîte d'entreprises sur la ZAC du Pont des Chèvres à Bourbon l'Archambault, projet bio-éco, la participation au financement de l'immobilier de nos entreprises, ...
  - le balisage de nos chemins de randonnée labellisés et, plus globalement la définition d'une politique touristique pour notre territoire,
  - des animations de territoire,
  - la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé avec, entre autres, le soutien à la structuration des professionnels de santé et la coordination de la mise en œuvre de la Maison de Santé Pluridisciplinaire multi-sites.

***Esquisse du gîte d'entreprises en construction sur la zone d'activités communautaire à Bourbon l'Archambault***



**Nos contacts**

**Siège :**

Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais – 1, place de l'Hôtel de Ville – 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT  
Tél. 04 70 67 11 89 – courriel : [contact@ccbb.fr](mailto:contact@ccbb.fr)

**Antenne du Montet :**

Place du 8 mai 1945 – 03240 LE MONTET  
Tél. 04 70 47 37 76

**Crèche de Bourbon l'Archambault :**

Gautrinière – 03160 Bourbon l'Archambault  
Tél. 04 70 67 31 14 – courriel : [creches@ccbb.fr](mailto:creches@ccbb.fr)

**Crèche de Saint Menoux :**

Rue des Essanyers – 03210 Saint-Menoux  
Tél. 04 70 43 98 16 – courriel : [creches@ccbb.fr](mailto:creches@ccbb.fr)

**Lieu Unique d'Accueil :**

Sur les deux sites communautaires  
Courriel : [e.prevault@ccbb.fr](mailto:e.prevault@ccbb.fr)

**Centre multimédia :**

Site du Montet  
Courriel : [s.claire@ccbb.fr](mailto:s.claire@ccbb.fr)

**MSAP :**

Site du Montet  
Les horaires d'ouverture vont être redéfinis fin 2017

## Halte aux idées reçues !

### « Les mauvaises herbes, c'est sale ! »

En quoi sont-elles sales ? Le seraient-elles plus que les herbicides ? Les produits chimiques affectent l'environnement et sont potentiellement dangereux pour la santé. Il arrive que des captages d'eau potable soient fermés car contaminés par des pesticides. La végétation spontanée est le signe d'un entretien plus naturel des espaces.



### « du désherbant sur 2 m² devant chez moi, ça ne pollue pas ! »

Les produits appliqués sur une surface imperméable sont entraînés avec les eaux pluviales et se retrouvent directement dans les ruisseaux. Le ruissellement est plus fort que dans un champ où les bactéries du sol contribuent en plus à dégrader les produits chimiques.

### « Les alternatives, ça coûte plus cher ! »

Pas nécessairement. L'usage de pesticides se répercute sur le prix de l'eau (le traitement de l'eau coûte cher), sur l'achat nécessaire d'équipements pour leur stockage, leur utilisation (matériel, vêtements de protection...), et sur l'élimination des déchets associés.

### « Le désherbage thermique, ça consomme du carburant et dégage du CO2 ! »

C'est vrai, le désherbage thermique n'est pas parfaitement écologique. (Néanmoins, les désherbants chimiques proviennent principalement de la pétrochimie, qui consomme aussi beaucoup d'énergie et émet donc du CO2). C'est pourquoi "réduire les pesticides" ce n'est pas miser uniquement sur le désherbage thermique ; cette technique, utile dans certains cas, est à associer à d'autres méthodes : mécaniques, manuelles, végétalisation, choix des revêtements... Et aussi un peu plus d'acceptation du végétal en ville !

Les **pesticides** (désherbants, insecticides, fongicides...) représentent un risque pour la santé humaine, principalement pour les utilisateurs mais aussi pour l'ensemble de la population. Les molécules qu'ils contiennent peuvent aussi avoir un **impact sur l'environnement** (rivières, air, sol, ...) et **sur la biodiversité**.

En France, le **plan Ecophyto** mis en place en 2008 dans le cadre du Grenelle de l'Environnement vise à **réduire progressivement l'utilisation des pesticides** en zones agricoles et non agricoles. La réglementation prévoit d'ailleurs d'interdire l'application de ce genre de produits au niveau des jardins, des espaces verts et des voiries à partir de 2017.

Comme de plus en plus de collectivités en France, notre commune a décidé de ne plus utiliser de pesticides sur les espaces publics et de développer des modes d'entretien plus respectueux de la santé et de l'environnement.

Vous êtes invités à faire de même et à apprendre à vous passer de pesticides, pour l'entretien de vos jardins, allées, ou pieds de murs... afin de contribuer à l'amélioration de notre cadre de vie !

#### dans votre commune

Mairie de SAINT-MENOUX  
04.70.43.92.28  
[mairie@st-menoux.fr](mailto:mairie@st-menoux.fr)

financement



ONEMA  
Office national de l'eau  
et des déchets



ÉCOPHYTO  
RÉDUIRE ET AMÉLIORER  
L'UTILISATION DES PHYTOS

Avec l'appui financier de l'ONEMA par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuse attribués au financement du plan Ecophyto.



conception  
et photos  
Zones d'Environnement  
Auvergne  
FREDON



## désherbant chimique

## Zéro

## Saint-Menoux

## s'engage !

# Appliquer moins de désherbant, c'est possible !

## Utiliser d'autres outils pour désherber

Il existe différentes techniques de désherbage "alternatives", par action de la chaleur, par action mécanique ou manuelle. Différents outils permettent ainsi de supprimer la végétation non désirée, mais leur utilisation implique une fréquence d'intervention et un temps de passage plus élevés qu'avec des produits chimiques pour un résultat équivalent.

## Empêcher l'herbe de pousser, pour ne pas avoir à désherber

Sur massifs de fleurs ou pieds d'arbres, le bâchage ou paillage sur une épaisseur suffisante permet de limiter le développement des herbes spontanées. On peut pailler avec des géotextiles biodégradables, des copeaux de bois, des déchets de tonte, de la pouzzolane...

Sur voirie, la végétation s'installe préférentiellement dans les zones dégradées. L'entretien des revêtements et les balayages répétés permettent de retarder son développement.

## Végétaliser et enherber au lieu de désherber

Plutôt que désherber, on peut favoriser la présence de la végétation, là où elle veut pousser. Il est possible d'embellir ces espaces par du fleurissement. On peut aussi laisser la végétation se développer spontanément, par exemple sur les surfaces sablées, puis contenir son développement par la tonte ou le débroussaillage. Redonnons une place au végétal et à la nature en ville... La biodiversité contribue à l'amélioration de notre cadre de vie !

## Une réorganisation du travail des agents

Le recours à des techniques "alternatives" de désherbage implique de revoir le calendrier et les procédures d'intervention des services techniques :

- Laisser pousser avant d'intervenir (par la tonte, l'arrachage manuel, au ratissoir ou à la débroussaillieuse)
- Adopter la gestion différenciée des espaces : entretenir chaque site en fonction de son usage et de sa fréquentation, favoriser la nature quand c'est possible.

## Mieux vivre avec la végétation spontanée

Ces nouvelles pratiques d'entretien de l'espace public plus respectueuses de la santé et de l'environnement impliquent une présence plus apparente de végétation. Ce nouveau "visage" de la commune ne résulte pas d'un défaut d'entretien mais au contraire témoigne d'une volonté d'améliorer notre cadre de vie.

Comme près de 160 communes en Auvergne, **SAINT-MENOUX** est engagée dans la charte d'entretien des espaces publics [www.entretien-espaces-publics.fr](http://www.entretien-espaces-publics.fr)



## Et vous ?

Par votre soutien, vous pouvez encourager le travail des agents communaux. Pour préserver votre santé et l'environnement, vous aussi vous pouvez réduire l'usage de pesticides dans votre jardin.

## Sur notre commune...



Lors du Conseil Municipal du 24.10.2017, les élus ont délibéré à l'unanimité pour la mise en place de la charte d'entretien des espaces publics sans désherbants chimiques présentée par la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles).

Cette charte aide la commune à se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur. La Fédération intervient en termes d'audit, de conseils, de rencontres techniques pour les employés municipaux, qui peuvent être ouvertes à la population.

Il est également prévu de mettre en place un plan d'entretien prenant en compte les zones en pente qui favorisent le ruissellement des produits indésirables.

